



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 632-2024 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 589-2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance, en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15 janvier 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière